

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Technopôle Agro Environnement " AgrOnov " - Subvention de fonctionnement

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière, il a été créé en mai 2009, l'Association de préfiguration baptisée depuis « AgrOnov » et dont le rôle principal est le développement du projet.

Sa gouvernance est composée de l'ensemble des acteurs du domaine de l'agro-environnement, c'est-à-dire, les entreprises (3 Bulbes, AgriObtentions, Biotisa, Agrene, Inoplant, Inoculum+, etc.), les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, Chambre régionale d'agriculture, CCI Dijon), les centres de recherche et de formation (Université de Bourgogne, Agrosup Dijon, INRA, etc.), les organismes de transfert de technologies (Welience AE, etc) ainsi que des collectivités territoriales dont la présence est importante pendant les premières années.

Dans son rapport d'activité de janvier à septembre 2011 (ci-joint), l'association fait valoir notamment les actions suivantes:

- l'accompagnement d'une dizaine d'entreprises soit un total d'une trentaine de personnes installées provisoirement dans les bureaux et laboratoires existants en attendant la réhabilitation complète du site;
- l'accueil de nouvelles start-up comme Semce (Analyse microbiologique des sols), MycAgro Lab (Analyse d'endomycorhizes) et de l'association cluster Agro Composites Entreprises;
- la mise en place d'une signalétique extérieure et intérieure afin d'augmenter la visibilité du site et des entreprises installées sur place;
- la réalisation d'outils de communication et de prospection (charte graphique agrOnov, plaquette, site internet) et de communication interne au technopôle;
- la présence sur plusieurs Salons (Salon de l'Agriculture en février à Paris, les Rencontres du Technopôle Agro-Environnement organisé avec Dijon Céréales en Juin, COMIFER à Reims fin novembre);
- des réflexions menées avec le Lycée agricole de Quetigny et les Chambres d'agriculture pour le développement de nouveaux programmes de formation continue

Lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2011, Pierre GUEZ, Directeur de Dijon Céréales, a succédé à Jacques BROSSIER comme Président de l'Association avec le souhait de développer des synergies avec VITAGORA, l'ARIA, les Chambres d'agriculture, Artémis (Plateforme d'Innovation Agro-Environnementale) et les entreprises et de créer ainsi un pôle agro-alimentaire fort.

Alors que le projet de réhabilitation complète du site rentre à présent dans sa phase opérationnelle avec les premiers travaux d'aménagement cet été 2012, l'Association « de préfiguration » entame, comme le prévoit ses statuts, sa dernière année d'existence en attendant la mise en place d'une nouvelle gouvernance une fois le réaménagement complet du site effectué.

Par courrier du 24 janvier 2012, l'Association de préfiguration sollicite pour l'année 2012, un accompagnement financier des collectivités conformément au plan financement suivant (cf annexe 2) :

	2011 (réel)		2012 (prévisionnel)	
Fonds européens FEAGA	53 %	85.000 €		0
Collectivités territoriales, dont:	47 %	76.250 €	100 %	80.000 €
<i>Conseil régional de Bourgogne</i>	<i>36 %</i>	<i>27.500 €</i>	<i>50%</i>	<i>40.000 €</i>
<i>Conseil Général de Côte d'Or</i>	<i>18 %</i>	<i>13.750 €</i>		
<i>Grand Dijon</i>	<i>46 %</i>	<i>35.000 €</i>	<i>50 %</i>	<i>40.000 €</i>
Total	100 %	161.250 €	100 %	80.000 €

Pour mémoire, l'association a bénéficié de janvier 2010 à septembre 2011 de l'aide européenne du

FEAGA du Programme National de Restructuration (PRN Sucre). Sur 195 K€ possibles, l'association a réussi à en percevoir près de 180 K€.

Aussi, la contribution attendue des collectivités s'élève à 80.000 € pour l'année 2012. Selon la clé de répartition retenue, le Grand Dijon est sollicité à hauteur de 50% pour un montant de 40.000 €.

Il est proposé d'attribuer à l'Association « AgrOnov », une subvention d'un montant maximum de 40.000 € au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2012, aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne. Une convention viendra préciser les modalités de versement de cette subvention.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 40 000 € à l'Association « AgrOnov », aux côtés de la Région Bourgogne au titre de son fonctionnement pour l'année 2012 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association « AgrOnov » et la Communauté d'Agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

CHARGES		BUDGET 2012	PRODUITS		BUDGET 2012
60 Achats		700,00			
6040 Achats d'Etudes et de services		0,00	741 SUBVENTIONS		40 000,00
6063 Achats de petits matériels		200,00		SUBVENTION CRB	40 000,00
6064 Fournitures administratives		500,00			
61 Services extérieurs		14 525,00			
613 Locations (copieur 1 trim + locaux 4 trim)		13 300,00			
615 Travaux d'entretien et de réparation		550,00	744 CONTRIBUTIONS		40 000,00
616 Primes d'assurance		675,00		GRAND DIJON	40 000,00
618 Documentation + colloques		0,00			
62 Autres charges externes		40 805,00			
621 Indemnités stagiaires		0,00			
622 Honoraires : Expert Comptable		3 100,00			
623 Salons		35 000,00			
624 Transports administratifs		0,00			
625 Frais de déplacements et de réception		780,00			
626 Frais Postaux et de Télécommunication		1 800,00			
627 Frais bancaires		125,00			
628 Cotisations		0,00			
63 Impôts, taxes et versements assimilés		1 000,00			
6333 Formation continue - AGEFOS		50,00			
63511 Taxe Professionnelle		500,00			
63512 Taxe Foncière		450,00			
64 Charges de personnel		14 430,00			
641 Rémunération personnel permanent & partiel		10 930,00			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 500,00			
647 Médecine du Travail		50,00			
66 Frais financiers		3 490,00			
671 Charges exceptionnelles sur Op de Gestion		0,00			
672 Charges sur exercice antérieur		0,00			
6811 Amortissement des Immobilisations		5 000,00			
Total exploitation		80 000,00	Total exploitation		80 000,00

Association Technopôle Agro – Environnement

« AgrOnov »

CONVENTION

Entre les soussignés

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « Le Grand Dijon »
représentée par son Président, François Rebsamen,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2012

d'une part,

et

l'Association Technopôle Agro – Environnement, RD 31 – 21110 BRETENIÈRE, ci-après dénommée « AgrOnov »
représentée par son Président, Pierre GUEZ,

d'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière agrOnov, il a été créé en mai 2009, une association de préfiguration dont le rôle principal est le développement du projet.

Sa gouvernance est composée de l'ensemble des acteurs du domaine de l'agro-environnement, c'est-à-dire, les entreprises, les chambres consulaires, les centres de recherche et de formation, les organismes de transfert de technologies ainsi que des collectivités territoriales dont la présence est importante pendant les premières années.

En juin 2011, Pierre GUEZ, Directeur de Dijon Céréales et Président de Vitagora, a succédé à Jacques BROSSIER comme Président de l'Association avec le souhait de développer des synergies avec Vitagora, l'ARIA, les Chambres d'agriculture, Artémis (Plateforme d'Innovation Agro-Environnementale) et les entreprises et de créer ainsi un pôle agro-alimentaire fort à Bretenière.

Alors que le projet de réhabilitation complète du site rentre à présent dans sa phase opérationnelle avec les premiers travaux d'aménagement cet été 2012, l'Association « de préfiguration » entame, comme le prévoit ses statuts, sa dernière année d'existence en attendant la mise en place d'une nouvelle gouvernance une fois le réaménagement complet du site effectué.

Dans son rapport d'activité 2011, agrOnov a fait valoir les actions suivantes:

- l'accompagnement d'une dizaine d'entreprises soit un total d'une trentaine de personnes installées provisoirement dans les bureaux et laboratoires existants en attendant la réhabilitation complète du site;
- l'accueil de nouvelles start-up comme Semce (Analyse microbiologique des sols), MycAgro Lab (Analyse d'endomycorhizes) et de l'association cluster Agro Composites Entreprises;
- la mise en place d'une signalétique extérieure et intérieure afin d'augmenter la visibilité du site et des entreprises installées sur place;
- la réalisation d'outils de communication et de prospection (charte graphique agrOnov, plaquette, site internet) et de communication interne au technopôle;
- la présence sur plusieurs Salons (Salon de l'Agriculture en février à Paris, les Rencontres du Technopôle Agro-Environnement organisé avec Dijon Céréales en Juin, COMIFER à Reims fin novembre);
- des réflexions menées avec le Lycée agricole de Quetigny et les Chambres d'agriculture pour le développement de nouveaux programmes de formation continue.

Afin de poursuivre au mieux ces différentes actions d'animation, d'accueil et de communication, un accompagnement financier des collectivités locales est sollicité.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'animation d'agrOnov, et de définir les modalités de versement de cette participation.

Article 2 : Financement du projet

AgrOnov a en charge les missions suivantes :

- assurer la promotion du concept du technopôle auprès des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des acteurs publics ;
- prospecter, accueillir et accompagner les projets d'implantation ;
- animer en lien avec l'ERIE (Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat), la connexion entre les différents acteurs économiques, de la recherche, de la formation et du transfert de technologies ;
- informer les différentes institutions et collectivités territoriales du développement du technopôle ;
- développer la notoriété du technopôle.

Le budget présenté par agrOnov s'élève à 80.000 € pour sa troisième année de fonctionnement. Sur cette base, le plan de financement suivant a été arrêté :

<i>Conseil régional de Bourgogne</i>	50%	40.000 €
<i>Grand Dijon</i>	50%	40.000 €
Total	100%	80.000 €

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de 40.000 € au titre du fonctionnement d'AgrOnov pour l'année 2012, aux côtés de la Région Bourgogne.

Cette aide pourra être renouvelée l'année suivante sous certaines conditions, étant entendu que l'association doit arriver à terme à s'autofinancer. L'attribution de toute autre subvention fera alors l'objet d'une nouvelle convention financière.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 40.000 € maximum au titre de l'année 2012, interviendra en une seule fois sur sollicitation d'agrOnov, en début d'exercice, et sous réserve du soutien financier apporté par les autres collectivités à hauteur des sommes annoncées ci-dessus.

En cas de non-respect de règles de financement énoncées à l'article 2, le Grand Dijon se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2012, et ce dans la limite du montant maximum de 40.000 €.

Cette somme sera versée au compte ouvert par AgrOnov, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagement du bénéficiaire

AgrOnov s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

Il sera demandé à AgrOnov de produire dans un délai de six mois à l'issue de sa troisième année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier.

AgrOnov s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 6 : Reversement – Résiliation

Le Grand Dijon se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par AgrOnov.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité au terme de la deuxième année de fonctionnement, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 8 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

**Pour le Grand Dijon,
Le Président,**

**Pour AgrOnov,
Le Président,**

François REBSAMEN.

Pierre GUEZ.